



TABLEAU DE CORRESPONDANCES

GLOBAL REPORTING INITIATIVE
ARTICLE 225 DE LA LOI DITE GRENELLE II
PRINCIPES DU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES
PRINCIPES DIRECTEURS DE L'OCDE

Ce tableau de correspondances permet de savoir où trouver les informations publiées par le Groupe Vivendi dans son Document de référence 2012 « DDR 2012 », son « Cahier RSE 2012 » ou tout autre document disponible sur le site www.vivendi.com. Il suit la structure des lignes directrices de la GRI (version G3.1) et indique les correspondances avec les exigences de l'article 225 de la loi dite Grenelle II, des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes de l'OCDE.

Concernant les intitulés de la GRI, il s'agit de traductions non officielles de la version G3.1 ainsi que des suppléments sectoriels médias (MSS) et télécoms (TSS). Les indicateurs de performance « supplémentaires » de la GRI sont indiqués par la mention « SUPP. ».

Les références à l'article 225 de la loi dite Grenelle II suivent la structure suivante : A = volet « Dispositions de la loi et grands principes de reporting » ; B = « informations sociales » ; C = « informations environnementales » ; D = « informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable ».

Enfin, notre Communication sur le progrès 2012 n'ayant pas encore été publiée lors de l'élaboration de ce tableau, les renvois n'y figurent pas.

Lignes directrices de la <i>Global Reporting Initiative</i> (version G3.1) intégrant les suppléments sectoriels médias (MSS) et télécommunications (TSS)		Où se trouve cette information ?	Art. 225 Loi Grenelle II	Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE
STRATÉGIE ET PROFIL					
1. STRATÉGIE ET ANALYSE					
1.1	Déclaration du décideur le plus haut placé de l'organisation (directeur général, président ou cadre dirigeant de même niveau, par exemple) sur la pertinence du développement durable pour l'organisation et sa stratégie.	DDR 2012 chapitre 3 sections 4.7 & 4.8 Site Vivendi – Rubrique Responsabilité sociétale – Vision & Enjeux			II. A. 1 III. 3. a IV. 4
1.2	Description des impacts, risques et opportunités majeurs Commentaires MSS sur 1.2	DDR 2012 chapitre 1 section 4 ; chapitre 2 sections 1.1, 1.2, 2.1, 3.1, 4.1 ; chapitre 3 sections 3.7, 4.4, 4.7, 4.8 Cahier RSE 2012 sections 1 & 2 Site Vivendi – Rubrique Responsabilité sociétale – Vision & Enjeux			II. A. 10 III. 2. f
2. PROFIL DE L'ORGANISATION					
2.1	Nom de l'organisation	DDR 2012 chapitre 3 section 1.1			
2.2	Principaux produits et/ou services et marques correspondantes	DDR 2012 chapitre 1 section 2			III. 1
2.3	Structure opérationnelle de l'organisation, avec description des principales divisions, entités opérationnelles, filiales et coentreprises	DDR 2012 chapitre 1 section 1.1 ; chapitre 4 section 3 Note 28			III. 1
2.4	Lieu où se trouve le siège de l'organisation	DDR 2012 chapitre 3 section 1.4			
2.5	Nombre de pays où l'organisation est implantée et nom des pays où soit l'exploitation est majeure, soit les questions relatives au développement durable traitées dans le rapport s'avèrent particulièrement pertinentes	DDR 2012 chapitre 1 sections 1.2 & 2 ; chapitre 4 section 3 Note 28 Cahier RSE 2012 sections 3.8 & 4.1			III. 1
2.6	Nature du capital et forme juridique Commentaire MSS sur 2.6	DDR 2012 chapitre 3 sections 1.4 & 2.3 DDR 2012 chapitre 1 section 2 Cahier RSE 2012 section 3.4			III. 1 IV
2.7	Marchés où l'organisation opère avec répartition géographique, secteurs desservis et types de clients ou de bénéficiaires	DDR 2012 chapitre 1 sections 1.2 & 2 ; chapitre 4 section 3 Note 3.2			III. 1 III. 2
2.8	Taille de l'organisation Commentaire MSS sur 2.8	DDR 2012 chapitre 1 sections 1.2 & 2 ; chapitre 2 section 3 ; chapitre 3 section 2.3 ; chapitre 4 section 3 Note 3 Cahier RSE sections 4.1 & 4.4			III. 1 III. 2
2.9	Changements significatifs de la taille, de la structure de l'organisation ou de son capital au cours de la période de reporting	DDR 2012 chapitre 1 section 2.7 ; chapitre 4 section III Note 2 & section IV.3			III. 1
2.10	Récompenses reçues au cours de la période de reporting	DDR 2012 chapitre 2 sections 1.1.3, 4.1.1, 4.2.1 ; chapitre 3 section 4.1.2 Cahier RSE 2012 sections 1.1.3, 2.3.1, 3.10			III. 3. c
3. PARAMÈTRES DU RAPPORT					
PROFIL DU RAPPORT					
3.1	Période considérée (par exemple exercice comptable, année calendaire) pour les informations fournies	DDR chapitre 2 section 5 Cahier RSE 2012 section 5.1			III. 4
3.2	Date du dernier rapport publié, le cas échéant	Rapport d'activité et développement durable 2011 : 04/04/2012 Cahier RSE 2011 : 11/05/2012			III. 4
3.3	Cycle considéré (annuel, biennal, etc.)	Annuel			III. 4
3.4	Personne à contacter pour toute question sur le rapport ou son contenu	Site Vivendi – Rubrique Responsabilité sociétale – Contacts	A-2.3		III. 4

Lignes directrices de la <i>Global Reporting Initiative</i> (version G3.1) intégrant les suppléments sectoriels médias (MSS) et télécommunications (TSS)		Où se trouve cette information ?	Art. 225 Loi Grenelle II	Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE
CHAMP ET PÉRIMÈTRE DU RAPPORT					
3.5	Processus de détermination du contenu du rapport	DDR 2012 chapitre 2 sections 1.1 & 1.2 Cahier RSE 2012 sections 1 & 2	A-1.1		III. 4
3.6	Périmètre du rapport (pays, divisions, filiales, installations en crédit-bail, coentreprises, fournisseurs, par exemple)	DDR 2012 chapitre 1 sections 1.1 & 1.2; chapitre 2 sections 3.2 & 5.1 Cahier RSE 2012 sections 4 & 5.1	A-1.1 D-3.2		III. 4
3.7	Indication des éventuelles limites spécifiques du champ ou du périmètre du rapport		A-1.1		III. 4
3.8	Principes adoptés pour la communication des données concernant les coentreprises, filiales, installations en crédit-bail, activités sous-traitées et autres situations susceptibles d'avoir une incidence majeure sur les possibilités de comparaison d'une période à l'autre et/ou d'une organisation à l'autre	DDR 2012 chapitre 2 section 5.1 Cahier RSE 2012 section 5.1	A-1.1		III. 4
3.9	Techniques de mesure des données et bases de calcul, y compris les hypothèses et techniques à l'origine des estimations appliquées au renseignement des indicateurs et autres informations figurant dans le rapport	DDR 2012 chapitre 1 sections 1.1 & 1.2 ; chapitre 2 section 5.1 Cahier RSE 2012 sections 4 & 5.1	A-1.1		III. 4
3.10	Explication des conséquences de toute reformulation d'informations communiquées dans des rapports antérieurs et des raisons de cette reformulation (par exemple fusions/acquisitions, modification de la période considérée, nature de l'activité, méthodes de mesure)	DDR 2012 chapitre 2 section 5.2, chapitre 3 section 5, chapitre 4 section 3, section IV. 1 & 7 Cahier RSE 2012 section 5	A-1.1		III. 4
3.11	Changements significatifs, par rapport à la période couverte par les rapports antérieurs, du champ, du périmètre ou des méthodes de mesure utilisées dans le rapport		A-1.6		III.4
INDEX DU CONTENU GRI					
3.12	Tableau identifiant l'emplacement des éléments d'information requis dans le rapport	Cahier RSE 2012 section 6	A-1.3 A-1.4		III. 4
VALIDATION PAR DES TIERS					
3.13	Politique et pratique courante visant la validation du rapport par des personnes externes à l'organisation	DDR 2012 chapitre 2 section 5.2, chapitre 3 section 5, chapitre 4 section 3, section IV. 1 & 7 Cahier RSE 2012 section 5	A-1.6		III.4
4. GOUVERNANCE, ENGAGEMENTS ET DIALOGUE					
GOUVERNANCE					
4.1	Structure de gouvernance de l'organisation y compris les comités relevant du plus haut organe de gouvernance (conseil d'administration ou assimilé), responsables de tâches spécifiques telles que la définition de la stratégie ou la supervision de l'organisation	DDR 2012 chapitre 2 section 1.2.1 & chapitre 3 sections 3.1, 3.6, 3.7, 3.8, 4.1, 4.2, 4.7.2 Cahier RSE 2012 sections 1.2 & 4.4.6	B-4		III. 1 & 2. h
	Commentaire MSS sur 4.1	DDR 2012 chapitre 1 section 2 ; chapitre 2 section 1.2.1 & 2.2.5.3.1 ; chapitre 3 section 3.5 & 4.3.3.1 Cahier RSE 2012 sections 3.1 & 3.4 Programme de vigilance Charte sur la protection des données et des contenus	D-5		III.1 & 2.h IV
4.2	Indiquer si le président du conseil d'administration (ou assimilé) est aussi un administrateur exécutif	Non – DDR 2012 chapitre 3 section 3.1			III.1 & 2.h
4.3	Pour les organisations ayant un système de conseil d'administration (ou assimilé) à organe unique, indiquer le nombre et le genre des administrateurs indépendants et/ou non exécutifs	Non applicable – Vivendi est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance de droit français			III.1 & 2.h
4.4	Mécanismes permettant aux actionnaires et aux salariés de faire des recommandations ou de transmettre des instructions au conseil d'administration (ou assimilé)	DDR 2012 chapitre 2 section 3.1.1 & 3.1.2; chapitre 3 sections 2.1.4, 2.3.1, 4.1.5			II.14 III.2 & 3
4.5	Lien entre les rémunérations des membres du conseil d'administration (ou assimilé), des cadres supérieurs et des cadres dirigeants (y compris les indemnités de départ) et la performance de l'organisation (y compris sociale et environnementale)	Cahier RSE 2012 sections 2.2.1, 2.2.2, 3.9, 4.2, 4.4.3			II.6 III.2.d
4.6	Processus mis en place par le conseil d'administration (ou assimilé) pour éviter les conflits d'intérêt	DDR 2012 chapitre 2 section 1.2.1 & 1.2.2; chapitre 3 sections 3.2 & 4.1.3; chapitre 4 Section IV. 3 Note 20			II.6 III.2.h
	Commentaire MSS sur 4.6	DDR 2012 chapitre 1 section 2 ; chapitre 2 section 1.2.1 & 2.2.5.3.1 ; chapitre 3 sections 3.5 & 4.3.3.1 Cahier RSE 2012 sections 3.1 & 3.4 Programme de vigilance Charte sur la protection des données et des contenus	D-5		II.6 III.2.h IV

Lignes directrices de la <i>Global Reporting Initiative</i> (version G3.1) intégrant les suppléments sectoriels médias (MSS) et télécommunications (TSS)		Où se trouve cette information ?	Art. 225 Loi Grenelle II	Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE
4.7	Processus de détermination de la composition, des qualifications et de l'expertise exigée des membres du conseil d'administration (ou assimilé) et ses comités, y compris toute considération de sexe et autres indicateurs de diversité	DDR 2012 chapitre 3 sections 3.1.1 & 4.2			III.d
4.8	Missions ou valeurs, codes de bonne conduite et principes définis en interne par l'organisation sur sa performance économique, environnementale et sociale, et état de leur mise en pratique	DDR 2012 chapitre 1 section 2, chapitre 2, chapitre 3 sections 3.5, 4.3.3.1, 4.4.1 et 4.7 Cahier RSE 2012 sections 3.1, 3.2, 3.4, 3.5, 3.9, 3.10 Programme de vigilance	D-3.1		II III.3 VI.6.d
	Commentaire MSS sur 4.8	Charte sur la protection des données et des contenus Site Vivendi – Rubrique Responsabilité sociétale – Notre cadre référentiel	D-5		II.B.1 III.3 IV
4.9	Procédures définies par le conseil d'administration (ou assimilé) pour superviser la manière dont l'organisation identifie et gère sa performance économique, environnementale et sociale, et notamment les risques, opportunités, ainsi que le respect des normes internationales, des codes de bonne conduite et des principes	DDR 2012 chapitre 2 section 1.2; chapitre 3 sections 3.1.1.11, 3.1.1.14, 3.1.2.9, 3.2, 3.5, 3.7, 4.1.3, 4.3, 4.4 Cahier RSE sections 1.2 & 3.1 Programme de vigilance			II.A.10
4.10	Processus d'évaluation de la performance propre du conseil d'administration (ou assimilé), notamment du point de vue économique, environnemental et social	DDR 2012 chapitre 3 sections 3.1.1.11, 3.1.1.12, 3.1.1.14, 3.1.2.9 Cahier RSE chapitre 4 section 4.2			II.A.6 & 7
ENGAGEMENTS EXTERNES					
4.11	Explications sur la position de l'organisation quant à la démarche ou au principe de précaution et sur ses actions en la matière	DDR 2012 chapitre 2 sections 2.2.4.2.2 & 4.2 Cahier RSE 2012 section 3.10 Programme de vigilance		Principe 7	II.10 VI.3, 4 & 5
4.12	Chartes, principes et autres initiatives, d'origine extérieure en matière économique, environnementale et sociale, auxquelles l'organisation a souscrit ou donné son aval	DDR 2012 chapitre 2 Cahier RSE 2012 sections 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.3 ; sections 2.1.1, 2.1.3, 2.3.1 ; sections 3 & 4			III.3
4.13	Affiliation à des associations (associations professionnelles) ou adhésion à des organisations nationales ou internationales de défense des intérêts dans lesquelles l'organisation : • détient des postes au sein des organes de gouvernance • participe à des projets ou à des comités • apporte des financements dépassant la simple cotisation • ou considère sa participation comme stratégique	DDR 2012 chapitre 2 Cahier RSE 2012 sections 1.1.3, 1.2.1, 1.2.3 ; sections 2.1.1, 2.1.3 ; sections 2.1.1, 2.1.3 ; section 3	D-2.1		II.A.14
DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES					
4.14	Liste des groupes de parties prenantes inclus par l'organisation	DDR 2012 chapitre 2 section 1.1.2 & 2.1.3	D-2.1		
	Commentaire MSS sur 4.14	Cahier RSE 2012 sections 1.1.2, 2.1.3, 4.1 & 4.3.2	D-3.2		
4.15	Base d'identification et sélection des parties prenantes avec lesquelles dialoguer	DDR 2012 chapitre 2 sections 1.1.3 & 2.2.2	D-2.1		
4.16	Démarche de ce dialogue, et notamment fréquence par type et par groupe de parties prenantes	DDR 2012 chapitre 1 section 1.4.2; chapitre 2 sections 1.1.3, 1.2.1, 2.1.3, 2.2.1.2, 2.2.2, 2.2.3, 2.2.4.2, 3.1.2, 3.1.3 ; chapitre 3 sections 2.1.4 & 2.3 Cahier RSE 2012 sections 1.1.3 & 1.2.1 ; section 2.1.3 ; sections 3.2, 3.5, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10 ; sections 4.1 & 4.3.2	D-2.1	Principe 1	II.A.14 III.2.g III.3.e
4.17	Questions et préoccupations clés soulevées via le dialogue avec les parties prenantes et manière dont l'organisation y a répondu, notamment lors de l'établissement de son rapport	DDR 2012 chapitre 2 sections 1.1.3 & 2.2.2 Cahier RSE 2012 sections 3, 4.2, 4.3.2	A-2.3	Principe 1	II.A.14 III.2.g III.3.e
APPROCHE MANAGÉRIALE et INDICATEURS DE PERFORMANCE					
ÉCONOMIE					
APPROCHE MANAGÉRIALE					
	Objectifs et performance				
	Surveillance et suivi	DDR 2012 chapitre 1 sections 1.3, 1.4.1 ; chapitre 2 section 2.2.1 Cahier RSE sections 3.6 & 3.8 ; 4.3.1 & 4.3.3			II. A. 1 II. A. 3
	Informations contextuelles complémentaires				

Lignes directrices de la <i>Global Reporting Initiative</i> (version G3.1) intégrant les suppléments sectoriels médias (MSS) et télécommunications (TSS)		Où se trouve cette information ?	Art. 225 Loi Grenelle II	Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE
INDICATEURS DE PERFORMANCE					
PERFORMANCE ÉCONOMIQUE					
EC1	Valeur économique directe créée et distribuée, incluant les produits, les coûts opérationnels, prestations et rémunérations des salariés, donations et autres investissements pour les communautés, les résultats mis en réserves, les versements aux apporteurs de capitaux et aux États	DDR 2012 chapitre 2 sections 2.2.1 & 3.2.1.4 ; chapitre 4 sections 1 & 1.2 ; chapitre 4 section 3. Notes 4, 6 & 20 Cahier RSE 2012 sections 3.6. & 3.8 ; 4.1, 4.3.1 & 4.3.2	D-1.1 D-1.2 D-2.2		II. A. 3 & 4 IX. 5 XI
EC2	Implications financières et autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation liés aux changements climatiques	Non pertinent – DDR 2012 chapitre 1 section 4 & chapitre 2 section 4.2.1.4	C-1.4 C-4.2	Principe 7	VI
EC3	Étendue de la couverture des retraites avec des plans de retraite à prestations définies (de base)	DDR 2012 chapitre 4 Section 3 Notes 4 & 20			
EC4	Subventions et aides publiques significatives reçues Commentaire MSS sur EC4	Non reporté			II. A. 15
M1	Financements et autres soutiens significatifs reçus de sources non gouvernementales	Non reporté			II. A. 15
PRÉSENCE SUR LE MARCHÉ					
SUPP. EC5	Distribution des ratios comparant le salaire d'entrée de base et le salaire minimum local, par sexe, sur les principaux sites opérationnels	Non reporté	B-6		
EC6	Politique, pratiques et part des dépenses réalisées avec les fournisseurs locaux sur les principaux sites opérationnels	DDR 2012 chapitre 2 section 2.2.1.1 Cahier RSE 2012 sections 3.8 & 4.3.1	D-1.1 D-3.1		II. A. 3
EC7	Procédures d'embauche locale et proportion de cadres dirigeants embauchés localement sur les principaux sites opérationnels	DDR 2012 chapitre 2 section 2.2.1.1 Cahier RSE 2012 sections 3.8 & 4.3.1	D-1.1	Principe 6	II. A. 3 & 4 V. 5
IMPACTS ÉCONOMIQUES ET INDIRECTS					
EC8	Développement et impact des investissements en matière d'infrastructures et des services, principalement publics, réalisés via une prestation commerciale, en nature ou à titre gratuit Commentaire MSS sur EC8	DDR 2012 chapitre 2 section 2.2.1.2 & 2.2.2.2 Cahier RSE 2012 sections 3.3, 3.4, 3.8 ; sections 4.3.2 & 4.3.5.3	D-1.1 D-2.2 D-5		IV
SUPP. EC9	Compréhension et description des impacts économiques indirects significatifs, y compris l'importance de ces impacts Commentaire TSS sur E9	DDR 2012 chapitre 2 section 2.2.1.2, 2.2.2.2, 2.2.5.3.2 Cahier RSE 2012 sections 3.4 & 3.8 ; sections 4.3.1, 4.3.2, 4.3.5.3	D-1.1 D-1.2 D-2.2 D-5		II. A. 3 IV V. 5
ENVIRONNEMENT					
APPROCHE MANAGÉRIALE					
Objectifs et performance		DDR 2012 chapitre 1 section 4, chapitre 2 sections 4.1 & 4.2.1 Cahier RSE 2012 sections 3.10 & 4.5 Programme de vigilance	C-1	Principes 7, 8, 9	VI
Politique					
Responsabilité dans l'organisation					
Formation et sensibilisation					
Surveillance et suivi					
Informations contextuelles complémentaires					
Commentaires MSS & TSS					
INDICATEURS DE PERFORMANCE					
MATIÈRES					
EN1	Consommation de matières en poids ou en volume Commentaires MSS & TSS	DDR 2012 chapitre 1 section 2.9 ; chapitre 2 section 4.2.3.2 Cahier RSE 2012 sections 3.10 & 4.5	C-3.3		VI. 1. a
EN2	Pourcentage de matières consommées provenant de matières recyclées	Non reporté	C-3.4	Principes 8, 9	VI. 6. d

Lignes directrices de la <i>Global Reporting Initiative</i> (version G3.1) intégrant les suppléments sectoriels médias (MSS) et télécommunications (TSS)		Où se trouve cette information ?	Art. 225 Loi Grenelle II	Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE
ÉNERGIE					
EN3	Consommation d'énergie directe répartie par source d'énergie primaire	DDR 2012 chapitre 2 section 4.2.3.3 Cahier RSE 2012 sections 3.10 & 4.5	C-3.5		VI. 1. a
EN4	Consommation d'énergie indirecte répartie par source d'énergie primaire	DDR 2012 chapitre 2 section 4.1.2, 4.2.3.2 & 4.2.3.3 Cahier RSE 2012 sections 3.10 & 4.5	C-3.5	Principe 8	VI. 1. a
SUPP. EN5	Énergie économisée grâce à l'efficacité énergétique	DDR 2012 chapitre 2012 section 4.1.2 Cahier RSE 2012 section 3.10	C-3.6	Principes 8, 9	VI. 6. d
SUPP. EN6	Initiatives pour fournir des produits et des services reposant sur des sources d'énergie renouvelables ou à rendement amélioré, réductions des besoins énergétiques obtenues suite à ces initiatives Commentaire MSS sur EN6	Cahier RSE 2012 section 3.10	C-3.6	Principes 8, 9	VI. 6. b
SUPP. EN7	Initiatives pour réduire la consommation d'énergie indirecte et réductions obtenues	DDR 2012 chapitre 2012 section 4.1.2 & 4.2.3.2 Cahier RSE 2012 section 3.10	C-3.6	Principes 8, 9	VI. 6. d
EAU					
EN8	Volume total d'eau prélevé, par source	DDR 2012 chapitre 2 section 4.2.3.1 Cahier RSE 2012 sections 3.10 & 4.5	C-3.1		VI. 1. a
SUPP. EN9	Sources d'approvisionnement en eau significativement touchées par les prélèvements	DDR 2012 chapitre 2 section 4.2.3.1 Cahier RSE 2012 section 3.10	C-3.1		VI. 6. d
SUPP. EN10	Pourcentage et volume total d'eau recyclée et réutilisée	Non reporté	C-3.1 C-3.4	Principes 8, 9	VI. 6. d
BIODIVERSITÉ					
EN11	Emplacement et superficie des terrains détenus, loués ou gérés dans ou au voisinage d'aires protégées et en zones riches en biodiversité en dehors de ces aires protégées	Non pertinent – DDR 2012 chapitre 2 section 4.2.5	C-5.1		VI. 1. a
EN12	Description des impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité des aires protégées ou des zones riches en biodiversité en dehors de ces aires protégées Commentaire TSS sur EN12				
SUPP. EN13	Habitats protégés ou restaurés		C-5.1	Principe 8	VI. 6. d
SUPP. EN14	Stratégies, actions en cours et plans futurs de gestion des impacts sur la biodiversité		C-5.1	Principes 7, 8, 9	VI. 6. d
SUPP. EN15	Nombre d'espèces menacées figurant sur la Liste rouge mondiale de l'UICN et sur son équivalent national et dont les habitats se trouvent dans des zones affectées par des activités, par niveau de risque d'extinction		C-5.1		VI. 1. a
ÉMISSIONS, EFFLUENTS ET DÉCHETS					
EN16	Émissions totales, directes ou indirectes, de gaz à effet de serre, en poids (teq CO ₂)	DDR 2012 chapitre 2 section 4.2.3.3 & 4.2.4.1 Cahier RSE 2012 section 4.5	C-4.1		VI. 1. a
EN17	Autres émissions indirectes pertinentes de gaz à effet de serre, en poids (teq CO ₂) Commentaire TSS sur EN16-EN17				
SUPP. EN18	Initiatives pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et réductions obtenues Commentaire MSS sur EN18	Non pertinent – DDR 2012 chapitre 2 section 4.1.2 & 4.2.4.2 Cahier RSE 2012 section 3.10	C-4.2	Principes 7, 8, 9	VI. 6. d
EN19	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone, en poids	Non pertinent – DDR 2012 chapitre 2 section 4.2.2.1 & 4.2.3.3 Cahier RSE 2012 section 4.5	C-4.1		VI. 1. a
EN20	Émissions de NO _x , SO _x et autres émissions significatives dans l'air, par type et par poids	Non pertinent – DDR 2012 chapitre 2 section 4.2.2.1 & 4.2.3.3	C-4.1		VI. 1. a
EN21	Total des rejets dans l'eau, par type et par destination	Non pertinent – DDR 2012 chapitre 2 section 4.2.2.1	C-3.1		VI. 1. a
EN22	Masse totale de déchets, par type et par mode de traitement Commentaires MSS sur EN22	DDR 2012 chapitre 2 section 4.2.2.2 & 4.2.3.2 Cahier RSE 2012 section 4.5	C-2.2	Principe 8	VI. 1. a
EN23	Nombre total et volume des déversements accidentels significatifs	Non pertinent – DDR 2012 chapitre 2 section 4.2.2.1	C-2.1		VI. 1. a

Lignes directrices de la <i>Global Reporting Initiative</i> (version G3.1) intégrant les suppléments sectoriels médias (MSS) et télécommunications (TSS)		Où se trouve cette information ?	Art. 225 Loi Grenelle II	Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE
SUPP. EN24	Masse des déchets transportés, importés, exportés ou traités et jugés dangereux aux termes de la Convention de Bâle, Annexes I, II, III et VIII; pourcentage de déchets exportés dans le monde entier	DDR 2012 chapitre 2 section 4.2.2.2 Cahier RSE 2012 section 4.5	C-2.1	Principe 8	VI. 1. a
SUPP. EN25	Identification, taille, statut de protection et valeur de biodiversité des sources d'approvisionnement en eau et de leur écosystème connexe significativement touchés par l'évacuation et le ruissellement des eaux de l'organisation	Non pertinent – DDR 2012 chapitre 2 section 4.2.5.1	C-5.1	Principe 8	VI. 1. a VI. 6. d
PRODUITS ET SERVICES					
EN26	Initiatives pour réduire les impacts environnementaux des produits et des services, et portée de celles-ci	DDR 2012 chapitre 2 section 4.2.3.2 Cahier RSE 2012 sections 3.10 & 4.5	C-3.4 C-3.6	Principes 7, 8, 9	VI. 6. b
	Commentaire MSS sur EN26				
EN27	Pourcentage de produits vendus et de leurs emballages recyclés ou réutilisés, par catégorie	Cahier RSE 2012 section 3.4	C-2.2	Principes 7, 8, 9	VI. 6. b & d
RESPECT DES TEXTES					
EN28	Montant des amendes significatives et nombre total de sanctions non pécuniaires réglementations en matière d'environnement	Non reporté	C-1.4		
TRANSPORT					
SUPP. EN29	Impacts environnementaux significatifs du transport des produits, autres marchandises et matières utilisés par l'organisation dans le cadre de son activité et du transport des membres de son personnel	DDR 2012 chapitre 2 section 4.2.4.1 Cahier RSE 2012 section 4.5	C-3.5 C-4.1		VI. 1. a
GÉNÉRALITÉS					
SUPP. EN30	Total des dépenses et des investissements en matière de protection de l'environnement, par type	DDR 2012 chapitre 2 sections 4.1.1 & 4.1.3 Cahier RSE 2012 sections 3.10 & 4.5	C-1.3	Principes 7, 8, 9	VI. 1. a & c
EMPLOI, RELATIONS SOCIALES ET TRAVAIL DÉCENT					
APPROCHE MANAGÉRIALE					
	Objectifs et performance	DDR 2012 chapitre 2 section 3.1, 3.2.5.1 & 3.2.6.1 ; chapitre 3 section 3.1.1.14 & 4.2 Cahier RSE 2012 sections 3.6, 3.9 & 4.4 Programme de vigilance	B	Principes 3, 4, 5, 6	II. A. 4 V
	Politique				
	Responsabilité dans l'organisation				
	Formation et sensibilisation				
	Surveillance et suivi				
	Informations contextuelles complémentaires				
	Commentaire MSS				
INDICATEURS DE PERFORMANCE					
EMPLOI					
LA1	Effectif total par type d'emploi, contrat de travail et zone géographique par sexe	DDR 2012 chapitre 2 sections 3.2.1.1, 3.2.1.2, 3.2.6.1 Cahier RSE 2012 sections 4.3.1 & 4.4.1	B-1.1 à B-1.4		II. A. 3 V
	Commentaire MSS sur LA1	Cahier RSE 2012 section 4.4.2			
LA2	Turnover du personnel en nombre de salariés et en pourcentage par tranche d'âge, sexe et zone géographique	DDR 2012 chapitre 2 section 3.2.1.3 Cahier RSE 2012 section 4.4.1	B-1.5 B-1.6	Principe 6	V
SUPP. LA3	Prestations versées aux salariés à temps plein qui ne sont pas versées aux intérimaires, ni aux salariés en contrat à durée déterminée, ni aux salariés à temps partiel, par activités majeures	Non reporté	B-1.7 B-1.8		
LA 15	Retour au travail et taux de conservation après congé parental, par sexe	DDR 2012 chapitre 2 section 3.2.6 Cahier RSE 2012 section 3.9	B-6.1	Principe 6	V. 1. e
RELATIONS ENTRE LA DIRECTION ET LES SALARIÉS					
LA4	Pourcentage de salariés couverts par une convention collective	DDR 2012 chapitre 2 section 3.2.3 Cahier RSE 2012 chapitre 4 section 4.4.3	B-3.2 B-7.1	Principe 3	V
LA5	Délai minimal de notification préalable à toute modification d'organisation, en indiquant si ce délai est précisé dans une convention collective	Non reporté	B-3.2 B-7.1	Principe 3	V. 6

Lignes directrices de la <i>Global Reporting Initiative</i> (version G3.1) intégrant les suppléments sectoriels médias (MSS) et télécommunications (TSS)		Où se trouve cette information ?	Art. 225 Loi Grenelle II	Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE
SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL					
SUPP. LA6	Pourcentage de l'effectif total représenté dans des comités mixtes Direction-salariés d'hygiène et de sécurité au travail visant à surveiller et à donner des avis sur les programmes de santé et de sécurité au travail	DDR 2012 chapitre 2 section 3.2.4.1 Cahier RSE 2012 sections 3.9 & 4.4.4	B-4.1		V. 4. c
LA7	Taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme, nombre de journées de travail perdues et nombre total d'accidents du travail mortels, par zone géographique et par sexe	DDR 2012 chapitre 2 section 3.2.4.3 Cahier RSE 2012 section 4.4.4	B-2.2 B-4.3 B-4.4		V
	Commentaire MSS sur LA7	Non pertinent			
LA8	Programmes d'éducation, de formation, de conseil, de prévention et de maîtrise des risques mis en place pour aider les salariés, leur famille ou les membres des communautés locales en cas de maladie grave	DDR 2012 chapitre 2 section 3.2.4.1 Cahier RSE 2012 sections 4.4.4 & 4.4.5	B-4.1 B-5.1		II. A. 4 V. 4. c VI. 7
	Commentaire MSS sur LA8				
SUPP. LA9	Questions de santé et de sécurité couvertes par des accords formels avec les syndicats	DDR 2012 chapitre 2 section 3.2.4.2 Cahier RSE 2012 section 4.4.4	B-4.2		V. 4. c
FORMATION ET ÉDUCATION					
LA10	Nombre moyen d'heures de formation par an, par salarié, par sexe et par catégorie professionnelle	DDR 2012 chapitre 2 section 3.2.5.2 Cahier RSE 2012 sections 3.9, 4.3.1 & 4.4.5	B-5.2	Principe 6	II. A. 4
	Commentaires MSS sur LA10				
SUPP. LA11	Programmes de développement des compétences et de formation tout au long de la vie destinés à assurer l'employabilité des salariés et à les aider à gérer leur fin de carrière	DDR 2012 chapitre 2 section 3.1.3 Cahier RSE 2012 sections 3.9 & 4.4.5	B-5.1		II. A. 4
SUPP. LA12	Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière périodiques, par sexe	DDR 2012 chapitre 2 section 3.1.3 Cahier RSE 2012 section 3.9	B-3.1		V. 3
DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES					
LA13	Composition des organes de gouvernance et répartition des employés par sexe, tranche d'âge, appartenance à une minorité et autres indicateurs de diversité	DDR 2012 chapitre 2 sections 3.2.1.2 & 3.2.6 ; chapitre 3 section 4.2 Cahier RSE 2012 sections 3.9 & 4.4.6	B-6.1 B-6.3 B-6.4 B-7.2	Principe 6	V. 1. e
ÉGALITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ENTRE HOMMES ET FEMMES					
LA14	Rapport du salaire de base des hommes et de celui des femmes par catégorie professionnelle, sur les principaux sites opérationnels	Non reporté	B-6.1 B-7.2	Principe 6	V. 1. e
DROITS DE L'HOMME					
APPROCHE MANAGÉRIALE					
	Objectifs et performance	DDR 2012 chapitre 2 sections 1.2.3, 2.2.1.2, 2.2.3, 2.2.5, 3.2.7 ; chapitre 3 section 4.4 Cahier RSE 2012 sections 1.2.3, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.7, 3.9, 4.3.1, 4.3.3, 4.3.5, 4.4.7 Programme de vigilance	D-3 D-5	Principes 1, 2	II. A. 2, 12, 13 II. B IV
	Politique				
	Responsabilité dans l'organisation				
	Formation et sensibilisation				
	Surveillance, suivi et mesures correctives				
	Informations contextuelles complémentaires				
	Commentaires MSS & TSS				

Lignes directrices de la <i>Global Reporting Initiative</i> (version G3.1) intégrant les suppléments sectoriels médias (MSS) et télécommunications (TSS)		Où se trouve cette information ?	Art. 225 Loi Grenelle II	Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE
INDICATEURS DE PERFORMANCE					
PRATIQUES D'INVESTISSEMENT ET D'ACHAT					
HR1	Pourcentage et nombre total d'accords d'investissement et contrats significatifs incluant des clauses relatives aux droits de l'Homme ou ayant été soumis à un contrôle sur ce point	DDR 2012 chapitre 2 section 2.2.3 Cahier RSE 2012 sections 3.1 & 3.6	D-5	Principes 1, 2	IV
HR2	Pourcentage de fournisseurs, sous-traitants et autres partenaires d'affaires majeurs dont le respect des droits de l'Homme a fait l'objet d'un contrôle ; mesures prises	DDR 2012 chapitre 2 section 2.2.3 Cahier RSE 2012 sections 3.5, 3.7 & 4.3.3	D-3.1 D-3.2	Principe 2	II. A. 12 & 13 IV. 3
HR3	Nombre total d'heures de formation des salariés sur les politiques et procédures relatives aux droits de l'Homme applicables dans leur activité ; pourcentage de salariés formés	Cahier RSE 2012 section 3.7	D-3.1 D.5	Principes 1, 2	II. A. 8 IV
	Commentaire MSS sur HR3	DDR 2012 chapitre 2 sections 1.1.3, 1.2.1, 2.2.4.2.1, 2.2.5.1 Cahier RSE 2012 sections 1.1.3, 3.1 & 3.5	D.5	Principes 1, 2	II. A. 8 II. B. 1 IV
NON DISCRIMINATION					
HR4	Nombre total d'incidents de discrimination et mesures prises	DDR 2012 chapitre 1 section 3 ; chapitre 2 section 3.2.7.2 ; chapitre 4 section III. Note 27 & section IV. 3. Note 24 Cahier RSE 2012 sections 3.1, 3.9 & 4.4.7	B-7.2	Principe 6	II. 9 V. 1. e
LIBERTÉ SYNDICALE ET DROIT DE NÉGOCIATION					
HR5	Opérations et fournisseurs significatifs nommément identifiés, dans lesquels l'exercice des droits de liberté d'association et de négociation collective sont probablement violés ou risquent sérieusement de l'être, et mesures prises pour faire valoir ces droits	DDR 2012 chapitre 2 sections 2.2.3 & 3.2.7.1 Cahier RSE 2012 sections 3.7, 3.9 & 4.4.7	B-7.1 D-3.2	Principe 3	V. 1. a V. 8
INTERDICTION DU TRAVAIL DES ENFANTS					
HR6	Opérations et fournisseurs significatifs nommément identifiés comme montrant des risques significatifs d'incidents concernant le travail des enfants, et mesures prises pour contribuer à l'abolition effective du travail des enfants	DDR 2012 chapitre 2 sections 2.2.3 & 3.2.7.3 Cahier RSE 2012 sections 3.7, 3.9 & 4.4.7	B-7.4 D-3.2	Principes 1, 5	IV V. 1. c
ABOLITION DU TRAVAIL FORCÉ OU OBLIGATOIRE					
HR7	Opérations et fournisseurs significatifs nommément identifiés comme présentant un risque significatif d'incidents relatifs au travail forcé ou obligatoire ; mesures prises pour contribuer à abolir ce type de travail	DDR 2012 chapitre 2 sections 2.2.3 & 3.2.7.3 Cahier RSE 2012 sections 3.7, 3.9 & 4.4.7	B-7.3 D-3.2	Principes 1, 4	IV V. 1. d
PRATIQUES DE SÉCURITÉ					
SUPP. HR8	Pourcentage d'agents en charge de la sécurité ayant été formés aux politiques ou procédures de l'organisation relatives aux droits de l'Homme applicables dans leur activité	Non reporté		Principes 1, 2	II. A. 8
DROITS DES POPULATIONS AUTOCHTONES					
SUPP. HR9	Nombre total d'incidents impliquant la violation des droits des populations autochtones et mesures prises	DDR 2012 chapitre 1 section 3 ; chapitre 4 section III. Note 27 & section IV. Note 24	D-1.2	Principes 1, 2	IV
ÉVALUATION					
HR 10	Pourcentage et nombre total d'opérations qui ont été soumises à examens et/ou des évaluations d'impact en matière des droits de l'Homme Commentaire MSS sur HR10	DDR 2012 chapitre 2 sections 1.2.1, 2.2.3, 2.2.5 ; chapitre 3 section 4.4 Cahier RSE 2012 sections 3.7, 4.3.3 & 4.3.5	D-5	Principes 1, 2	IV
MESURES CORRECTIVES					
HR 11	Nombre de plaintes liées aux droits de l'Homme déposées, traitées et résolues par des mécanismes formels d'examen des plaintes	DDR 2012 chapitre 1 section 3 ; chapitre 4 section III. Note 27 section IV. 3. Note 24	D-5	Principes 1, 2	IV. 6
	Commentaire MSS sur HR11	DDR 2012 chapitre 2 sections 2.2.2.1, 2.2.4.2 & 2.2.5 Cahier RSE 2012 sections 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5 Programme de vigilance Charte sur la protection des données et des contenus			

Lignes directrices de la <i>Global Reporting Initiative</i> (version G3.1) intégrant les suppléments sectoriels médias (MSS) et télécommunications (TSS)		Où se trouve cette information ?	Art. 225 Loi Grenelle II	Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE
SOCIÉTÉ					
APPROCHE MANAGÉRIALE					
Objectifs et performance		DDR chapitre 2 sections 2.2.1.2 & 2.2.4 ; chapitre 3 sections 3.5, 4.3.3.1, 4.4 Cahier RSE 2012 sections 3.1, 4.3.1 & 4.3.4 Programme de vigilance	D-1.2 D-4	Principes 1, 7, 8, 9, 10	II. A. 3 & 14 VII X
Politique					
Responsabilité dans l'organisation					
Formation et sensibilisation					
Surveillance et suivi					
Informations contextuelles complémentaires					
	Commentaires MSS				
INDICATEURS DE PERFORMANCE					
COMMUNAUTÉS					
S01	Pourcentage d'opérations avec implication effective auprès des communautés locales, évaluations des impacts et programmes de développement	DDR 2012 chapitre 2 sections 1.1.3, 1.2, 2.1, 2.2.1.2, 2.2.4.2.2, 2.2.5.2, 2.2.5.3 Cahier RSE 2012 sections 1.1.3, 1.2, 3.3, 3.4, 3.8, 3.10 ; 4.3.1, 4.3.2, 4.3.4, 4.3.5	D-1.2	Principe 1	II. A. 3 & 14 IX. 5
S09	Opérations à l'origine d'impacts négatifs significatifs, potentiels ou réels, sur les communautés locales		D-4.2	Principes 7, 8, 9	VI. 2 VIII. 7
S010	Mesures de prévention et d'atténuation mises en œuvre dans les opérations à l'origine d'impacts négatifs significatifs, potentiels ou réels, sur les communautés locales				
CORRUPTION					
S02	Pourcentage et nombre total de domaines d'activité stratégique soumis à des analyses de risques en matière de corruption	DDR 2012 chapitre 2 section 2.2.4.1 ; chapitre 3 sections 3.5, 4.3.3.1, 4.4 Cahier RSE 2012 section 3.1 Programme de vigilance	D-4.1	Principe 10	VII. 5
S03	Pourcentage de salariés formés aux politiques et procédures anti-corruption de l'organisation	Cahier RSE 2012 section 3.1	D-4.1	Principe 10	II. A. 8, VII
S04	Mesures prises en réponse à des incidents de corruption	Confidentiel	D-4.1	Principe 10	VII
POLITIQUES PUBLIQUES					
S05	Affichage politique, participation à la formulation des politiques publiques et lobbying	DDR 2012 chapitre 2 sections 1.1.3, 1.2.1 Cahier RSE 2012 section 3.1 Programme de vigilance	D-4.1	Principes 1 à 10	II. A. 15 VII
	Commentaire MSS sur S05				
S06	Total des contributions versées en nature et en espèces aux partis politiques, hommes politiques et institutions connexes, par pays	Conformité à la loi	D-4.1	Principe 10	II. A. 15 VII
COMPORTEMENT ANTICONCURRENTIEL					
SUPP. S07	Nombre total d'actions en justice pour comportement anti-concurrentiel, infractions aux lois anti-trust et pratiques monopolistiques ; résultats de ces actions	DDR 2012 chapitre 1 section 3 ; chapitre 4 section III. Note 27 & section IV. 3. Note 24 Cahier RSE 2012 section 3.1	D-4.1	Principe 10	X
	Commentaire TSS sur S07				
RESPECT DES TEXTES					
S08	Montant des amendes significatives et nombre total des sanctions non financières pour non-respect des lois et des réglementations	DDR 2012 chapitre 1 section 3 ; chapitre 4 section III. Note 27 & section IV. 3. Note 24	D-4.1	Principe 10	X

Lignes directrices de la <i>Global Reporting Initiative</i> (version G3.1) intégrant les suppléments sectoriels médias (MSS) et télécommunications (TSS)		Où se trouve cette information ?	Art. 225 Loi Grenelle II	Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE
RESPONSABILITÉ DU FAIT DES PRODUITS					
APPROCHE MANAGÉRIALE					
Objectifs et performance		DDR 2012 chapitre 1 section 1.3.2 ; chapitre 2 sections 1, 2.1, 2.2.2, 2.2.4.2, 2.2.5 Cahier RSE 2012 sections 1 ; 2.1 ; 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.10 ; 4.3.4 & 4.3.5 Charte sur la protection des données et des contenus	D-2.1 D-4.2 D-5	Principes 1, 2, 7, 8	IV VIII
Politique					
Responsabilité dans l'organisation					
Formation et sensibilisation					
Surveillance et suivi					
Informations contextuelles complémentaires					
	Commentaires MSS				
INDICATEURS DE PERFORMANCE					
CRÉATION DES CONTENUS					
M2	Méthodologie pour évaluer et surveiller le respect des valeurs en matière de création de contenus	DDR 2012 chapitre 2 sections 1, 2.1, 2.2.2.1, 2.2.5 Cahier RSE 2012 sections 1 ; 2.1 ; 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.6 & 4.3.5 Charte sur la protection des données et des contenus Site « Culture(s) with Vivendi »	D-5	Principes 1, 2	II. A. 2 IV
M3	Mesures prises pour améliorer le respect des valeurs en matière de création de contenus, et résultats obtenus				
DIFFUSION DES CONTENUS					
M4	Mesures prises pour améliorer les réponses aux questions afférentes à la diffusion de contenu (accessibilité et protection des groupes vulnérables et prise de décisions éclairées) et résultats obtenus	DDR 2012 chapitre 2 sections 1, 2.1, 2.2.2.1, 2.2.5 Cahier RSE 2012 sections 1 ; 2.1 ; 3.2, 3.3, 3.4 & 4.3.5	D-5	Principes 1, 2	II. A. 2 IV VIII. 2 & 8
M5	Nombre et nature des réponses réclamations relatives à la diffusion de contenus, notamment protection des publics vulnérables auditoires, prise de décisions éclairées et accessibilité, et processus de traitement de ces réponses	Confidentiel			II. A. 2 IV VIII. 3
INTERACTIVITÉ AVEC LE PUBLIC					
M6	Méthodes d'interaction avec le public et résultats	DDR 2012 chapitre 2 sections 1.1.3, 2.1.3, 2.2.2.1 Cahier RSE 2012 sections 1.1.3 ; 2.1.3 ; 3.2, 3.5, 4.3.2 & 4.3.5.1 Site « Culture(s) with Vivendi »	D-2.1	Principes 1, 2	II. A. 14 IV VIII
SANTÉ ET SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS					
PR1	Étapes du cycle de vie où sont évalués en vue de leur amélioration les impacts des produits et des services sur la santé et la sécurité, et pourcentage de catégories de produits et de services significatives soumises à ces procédures	DDR 2012 chapitre 1 section 4 ; chapitre 2 sections 1.2.1 & 2.2.4.2 Cahier RSE 2012 sections 3.2 & 3.10	D-4.2	Principes 1, 7, 8, 9	IV VI VIII
	Commentaire TSS sur PR1				
SUPP. PR2	Nombre total d'incidents de non-conformité aux réglementations et aux codes volontaires concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et des services, par type de résultat	Confidentiel	D-4.2		VIII. 3
ÉTIQUETAGE DES PRODUITS ET DES SERVICES					
PR3	Type d'information sur les produits et les services requis par les procédures et pourcentage de produits et de services significatifs soumis à ces exigences d'information	DDR chapitre 2 sections 2.2.4 & 2.2.5.1 Cahier RSE 2012 sections 3.2 & 3.10	D-4.2	Principe 8	VIII. 2 VI. 6. c
	Commentaire MSS sur PR3				
SUPP. PR4	Nombre total d'incidents de non-conformité aux réglementations et aux codes volontaires concernant l'information sur les produits et les services et leur étiquetage, par type de résultat	Confidentiel	D-4.2	Principe 8	
SUPP. PR5	Pratiques relatives à la satisfaction client et notamment résultats des enquêtes de satisfaction client	DDR 2012 chapitre 2 sections 2.2.2.1, 2.2.5.1, 2.2.5.2.2 Cahier RSE 2012 sections 3.3 & 4.3.2	D-2.1		II. A. 14 VIII

Lignes directrices de la <i>Global Reporting Initiative</i> (version G3.1) intégrant les suppléments sectoriels médias (MSS) et télécommunications (TSS)		Où se trouve cette information ?	Art. 225 Loi Grenelle II	Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE
COMMUNICATION MARKETING					
PR6	Programmes de veille de la conformité aux lois, normes et codes volontaires relatifs à la communication marketing, y compris publicité, promotion et parrainages	Cahier RSE 2012 chapitre 3 section 3.2	D-4.2		VI. 6. c VIII. 2 & 4
	Commentaire MSS sur PR6				
PR7	Nombre total d'incidents de non-conformité aux réglementations et aux codes volontaires relatifs à la communication marketing, y compris publicité, promotion et parrainages, par type de résultat	Confidentiel	D-4.2		VIII
	Commentaire MSS sur PR7				
ÉDUCATION AUX MÉDIAS					
M7	Mesures prises pour responsabiliser les publics à travers une meilleure appréhension des médias, et résultats obtenus	DDR 2012 chapitre 2 sections 1.1, 2.1.3, 2.2.5.1 Cahier RSE 2012 sections 1.1, 2.1.3 & 3.2	D-5	Principes 1, 2	II. A. 2 IV VIII. 5
RESPECT DE LA VIE PRIVÉE					
SUPP. PR8	Nombre total de plaintes fondées pour atteinte à la vie privée et de perte de données relatives aux clients	DDR 2012 chapitre 2 sections 1.1.2 & 2.2.4.2.1	D-4.2	Principes 1, 2	VIII. 6
	Commentaire TSS sur PR8	Cahier RSE 2012 sections 3.1, 3.5 & 4.3.4			
RESPECT DES TEXTES					
PR9	Montant des amendes significatives encourues pour non-respect des lois et des réglementations concernant la mise à disposition et l'utilisation des produits et des services	DDR 2012 chapitre 1 section 3; chapitre 4 section III. Note 27 & section IV. 3. Note 24	D-4.2		

SUPPLÉMENT SECTORIEL TÉLÉCOM (TSS) INDICATEURS SPÉCIFIQUES

OPÉRATIONS INTERNES					
INVESTISSEMENT					
I01	Montant des investissements dans des infrastructures de réseaux de télécommunication, par pays ou région	DDR 2012 chapitre 2 section 2.2.1.2 ; chapitre 4 section 3 Cahier RSE 2012 sections 3.4 & 4.1	D-1.2	Principes 1, 2	IV IX. 1
I02	Coûts nets des mesures visant à étendre l'accès aux zones isolées ou populations à bas revenus pour les prestataires de service concernés par l'obligation de service universel. Décrire les mesures législatives et réglementaires applicables	DDR 2012 chapitre 1 section 2 ; chapitre 2 sections 2.2.1.2 & 2.2.5.3.2 Cahier RSE 2012 section 3.4	D-1.2	Principes 1, 2	IV IX. 1
SANTÉ ET SÉCURITÉ					
I03	Mesures visant à assurer la santé et la sécurité du personnel intervenant sur l'installation, les opérations ou la maintenance des antennes, stations de base, câbles et autres installations externes. Description des enjeux associés, y compris le travail en hauteur et les chocs électriques	DDR 2012 chapitre 2 section 3.2.4.1 Cahier RSE 2012 sections 3.9 & 3.10	B-4.1		V. 4. c
I04	Conformité aux recommandations de l'ICNIRP (Commission internationale sur la radioprotection non-ionisante) sur l'exposition aux ondes électromagnétiques des terminaux mobiles	DDR 2012 chapitre 2 section 2.2.4.2.2 Cahier RSE 2012 section 3.10	D-4.2	Principes 7, 8	VI. 1 VIII. 1
I05	Conformité aux recommandations de l'ICNIRP sur l'exposition aux ondes électromagnétiques des stations de base	Cahier RSE 2012 section 3.10	D-4.2	Principes 7, 8	VI. 1 VIII. 1
I06	Politique et pratiques concernant le débit d'absorption spécifique des terminaux	DDR 2012 chapitre 2 section 2.2.4.2.2 Cahier RSE 2012 section 3.10	D-4.2	Principes 7, 8	VI. 1 VIII. 1
INFRASTRUCTURE					
I07	Politique et pratiques sur l'implantation des antennes et sites de transmission, notamment en ce qui concerne la concertation avec les parties prenantes, le partage de sites et les initiatives pour réduire l'impact visuel.	DDR 2012 chapitre 2 section 4.2.4.2.2 Cahier RSE 2012 sections 3.10 & 4.3.4	C-2.3 D-4.2	Principes 7, 8	II. A. 14 VI. 2 VIII. 7
I08	Nombre et pourcentage de sites isolés, sites partagés et sites sur des structures existantes	Non reporté			

Lignes directrices de la <i>Global Reporting Initiative</i> (version G3.1) intégrant les suppléments sectoriels médias (MSS) et télécommunications (TSS)		Où se trouve cette information ?	Art. 225 Loi Grenelle II	Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE
FOURNITURE D'ACCÈS					
ACCÈS AUX PRODUITS ET SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATION : RÉDUIRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE					
PA1	Politiques et pratiques visant à assurer le déploiement des infrastructures et l'accès aux télécommunications dans les zones isolées et à faible densité de population	DDR 2012 chapitre 2 section 2.2.1.2 Cahier RSE 2012 sections 3.4, 3.8 & 4.3.1	D-1.2 D-5	Principes 1, 2	IV IX. 1
PA2	Politiques et pratiques visant à éliminer les facteurs d'exclusion en matière d'accès et d'utilisation des produits et services de télécommunication, notamment en ce qui concerne la langue, la culture, l'illettrisme et le manque d'éducation, le revenu, le handicap et l'âge	DDR 2012 chapitre 2 section 2.2.5.3.2 Cahier RSE 2012 sections 3.4 & 4.3.5.3	D-5	Principes 1, 2	IV VIII. 8
PA3	Politiques et pratiques visant à assurer la disponibilité et la fiabilité des produits et services et quantifier, si possible, la durée et les zones concernées par les coupures de service	DDR 2012 chapitre 1 section 2 Cahier RSE 2012 section 3.4	D-5	Principes 1, 2	IV
PA4	Quantifier le niveau de disponibilité des produits et services dans les régions où l'organisation est présente. Ex : nombre de clients, part de marché, pourcentage de population et de territoire couverts	DDR 2012 chapitre 1 section 2 Cahier RSE 2012 sections 3.4, 3.8, 4.1 & 4.3.1	D-1.2 D-5	Principes 1, 2	IV
PA5	Nombre et types de produits et services de télécommunication proposés et utilisés par les populations à faibles revenus	DDR 2012 chapitre 2 sections 2.2.2.2 & 2.2.5.3.2 Cahier RSE 2012 sections 3.4 & 4.3.5.3	D-5	Principes 1, 2	IV VIII. 8
PA6	Programmes visant à fournir et à maintenir l'accès aux produits et services dans les situations d'urgence et pour l'aide humanitaire	Non reporté	D-5	Principes 1, 2	IV VIII. 8
ACCÈS AUX CONTENUS					
PA7	Politiques et pratiques relatifs à la gestion des enjeux de respect des droits de l'homme liés à l'accès et à l'utilisation des produits et services de télécommunication	DDR 2012 chapitre 2 sections 1.1.3, 2.1.3, 2.1.3, 2.2.2.1, 2.2.4.2 & 2.2.5 Cahier RSE 2012 sections 1.1.3, 2.1.3, 3.1, 3.2, 3.4, 4.3.2, 4.3.5.1 & 4.3.5.3	D-5	Principes 1, 2	II. A. 14 II. B. 1 IV
RELATIONS CLIENTS					
PA8	Politiques et pratiques en matière de communication sur les enjeux liés aux ondes électromagnétiques	DDR 2012 chapitre 2 section 2.2.4.2.2 Cahier RSE 2012 sections 3.10 & 4.3.4	D-4.2		VI. 2. a VI. 6. c VIII. 2
PA9	Montant total des investissements dans des programmes et actions de recherche sur les ondes électromagnétiques. Décrire les programmes soutenus et financés par l'organisation	DDR 2012 chapitre 2 section 2.2.4.2.2 Cahier RSE 2012 sections 3.10 & 4.3.4	D-4.2	Principe 9	VI. 1. a VI. 4
PA10	Initiatives visant à assurer la clarté des coûts et tarifs	Cahier RSE 2012 section 3.1			VIII. 2
PA11	Initiatives visant à informer les clients sur les caractéristiques et fonctionnalités des produits pour promouvoir un usage responsable, efficace, économe et écologique	DDR 2012 chapitre 2 sections 1.1, 1.2, 2.1.1, 2.1.3, 2.2.4.2, 2.2.5.1 Cahier RSE 2012 sections 3.4 & 3.10			VIII. 5
APPLICATIONS ET EXTERNALITÉS DE LA TECHNOLOGIE					
TA1	Exemples d'efficacité environnementale des produits et services de télécommunications fournis	DDR 2012 chapitre 1 section 2 Cahier RSE 2012 section 3.10	C-3.6	Principe 9	VI. 6. b
TA2	Exemples de produits, services ou applications de télécommunication ayant le potentiel de remplacer des objets physiques (ex. la vidéoconférence)				
TA3	Mesures de changement du transport et/ou des ressources dans l'utilisation par le client des produits et services de télécommunications énumérés ci-dessus				
TA4	Estimation de l'effet de rebond (conséquences indirectes, y compris les conséquences environnementales et sociales) lié à l'utilisation par les clients des produits et services énumérés ci-dessus et leçons apprises pour les développements futurs	Non reporté			
TA5	Pratiques relatives aux droits de propriété intellectuelle et aux technologies en libre accès	DDR 2012 chapitre 1 sections 2 & 4 Cahier RSE 2012 sections 3.1 & 3.6			IX. 2